



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 93859

Texte de la question

M. Jean-Philippe Nilor alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le manque de moyens sanitaires qui existent en Martinique. La dengue, puis le chikungunya et aujourd'hui le zika qui sévit actuellement aux Antilles ont mis en exergue le manque patent de moyens médicaux face à de telles épidémies. Il est important de rappeler que dans le cadre de l'épidémie de zika, l'établissement de préparation et de réponses aux urgences sanitaires (EPRUS) a missionné, au centre hospitalier de Fort-de-France, un renfort de 11 infirmiers spécialisés en réanimation ainsi que 3 médecins anesthésistes-réanimateurs. Cette mobilisation de l'EPRUS est prévue jusqu'au 6 mai 2016, avec un renouvellement des médecins toutes les trois à quatre semaines. Cette initiative met en lumière les besoins médicaux nécessaires de façon permanente en Martinique. Ce renforcement ponctuel des effectifs ne saurait malheureusement répondre à la question du 14 juillet 2015 qu'il lui a adressée sur la nécessité d'augmenter les effectifs pour prendre en charge quotidiennement les patients. Il ne satisfait pas non plus les attentes quant à la situation alarmante du CHUM dénoncée lors du dernier mouvement social des agents hospitaliers, à la suite de la fermeture de blocs opératoires tant à l'hôpital Mangot Vulcin qu'au CHU Pierre Zobda Quitmann. D'ailleurs, si dans le protocole d'accord signé le 16 juin 2015 figure la « saisine officielle par la direction, de l'ARS et du ministère de la santé, sur la perspective, par le biais de la coopération, d'ouverture de nouvelles filières de recrutement de médecins anesthésistes, notamment et en premier lieu, de médecins anesthésistes cubains », force est de constater que ce point n'a pas trouvé son épilogue. Faut-il attendre un bilan astronomique et catastrophique tel que celui du chikungunya en 2013 avec 90 000 personnes touchées en Martinique, Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, 470 hospitalisations, 27 décès (des personnes fragiles) pour se décider à agir efficacement ? Depuis 2012, M. le député ainsi que le corps médical dans son ensemble n'ont cessé de rappeler au Gouvernement les besoins nécessaires au centre hospitalier de Martinique pour assurer la mission de service public qui lui incombe. Aujourd'hui, en mettant en place de tels dispositifs, le Gouvernement reconnaît sa responsabilité et la nécessité d'agir durablement avec de réels moyens humains qui font cruellement défaut en Martinique. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin de garantir des moyens concrets et pérennes pour maintenir un service sanitaire efficace en Martinique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Nilor](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93859

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1835

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)